

Image not found or type unknown



Provision pour cuisine aménagée

Par marou, le 25/01/2009 à 18:23

Bonjour, rnje suis nouveau propriétaire et je loue 1 appartement en février prochain.je prépare les démarches à faire : contrat de bail, avis d'échéance...**non m'a dit que je peux demander au locataire une certaine somme pour mise à disposition d'une cuisine aménagée, afin de me permettre par la suite de remplacer l'électroménager si vétuste.**rnCette somme est-elle incluse dans le loyer demandé ?nou dois-je la faire figurer avec les provisions pour charges ?